



Présents : Hélène BEUNON, Nadeige BOUVARD, Floriane BRUN, Monique CALINON, Julienne DEBARGE, Clarisse DIRE, Julien DUFETELLE, Claire GAUDOIS, Anne-Marie VAILLANT, Hélène VALOTTEAU, Cécile VAN PRAET

Absents excusés : Sébastien LAGARDE, Alice SCULFORT, Valérie GERVAIS, Aude DANINO

ORDRE DU JOUR

1. Point Trésorerie
2. Point administratif et organisationnel suite à la démission du président, Sébastien LAGARDE pour raisons personnelles
3. Le Congrès
4. Autres points

1) Point Trésorerie :

1. Le compte de l'ABF Ile de France a été piraté. Pour y remédier, un changement de compte a été effectué. Le nouveau compte est comme le précédent à la Banque Postale, obligation liée au fait que les comptes nationaux sont dans cette même banque.
2. Intervention de Valérie Marchand, responsable permanente des finances

Une nouvelle qui va impacter assez lourdement le fonctionnement du groupe : le résultat de la comptabilité 2018 du groupe IDF est : - 8623.40 € (résultats 2017 + 1600.73 €)

A noter qu'il faut faire une différence entre « comptabilité » et « trésorerie » :

- La trésorerie est le numéraire, l'argent qui se trouve sur le compte
- La comptabilité, est un exercice d'écriture qui implique de prendre en compte de date à date (généralement une année calendaire) les entrées et les sorties d'argent

Ainsi si le groupe IDF possède une bonne provision sur son compte, des revenus pris en compte dans la trésorerie n'ont pu l'être dans la comptabilité car versés avant le 1^{er} janvier ou après le 31 décembre 2018, et ce, alors qu'un certain nombre de charges non prévues étaient prises en compte sur cette même année calendaire. Ces décalages entre les revenus et les charges de l'année 2018 (liés notamment au voyage d'étude au Danemark) ont alors creusé la dette du groupe.

Pour information, cet exercice d'écriture concerne les « comptes régionaux » qui n'ont pas de valeur juridique, les comptes de l'ABF national (les seuls ayant une valeur pour le législateur et susceptible de faire l'objet d'un suivi) sont à l'équilibre avec comme rentrées d'argent :

- Les adhésions
- La formation
- Le congrès

Après des explications minutieuses de Valérie (la majorité des membres du CA n'ayant pas de formation en comptabilité, la nuance entre trésorerie et comptabilité fut délicate à saisir), l'ensemble du CA s'accorde pour être prudent sur les dépenses pour prendre en compte cette dette. Cela n'empêchera toutefois pas le CA de proposer un certain nombre d'activités aux adhérents, en équilibrant notamment avec des subventions.

II) Point administratif et organisationnel suite à la démission du président

Le président, Sébastien LAGARDE a décidé de démissionner pour d'importantes raisons personnelles. Or les statuts de l'association précisent que le président ne peut être élu que par les adhérents lors d'une assemblée générale. Le CA doit donc statuer sur l'organisation à adopter.

1. L'organisation d'une AG exceptionnelle pour élire un(e) nouveau(velle) président(e) est proposée.

Le résultat du vote sur ce point est : **9 contre, 1 pour, 1 abstention**. La majorité du CA pense plus sage d'attendre la prochaine AG en décembre pour élire le(a) prochain(e) président(e).

2. Il est nécessaire d'informer les usagers de ce changement majeur : l'information sera diffusée par la newsletter mensuelle de l'association ainsi que par le groupe Facebook de l'ABF IDF

3. En attendant l'AG de décembre et l'élection du (de la) président(e), le CA fonctionnera avec l'intérim des deux vice-présidentes. Cécile VAN PRAET (qui apportera un soutien au niveau administratif) et Anne-Marie VALLANT.

L'ensemble du CA est aussi prêt à s'investir pour alléger la tâche des deux vice-présidentes (pour des rôles de représentation de l'ABF parfois demandé par le national par exemple)

4. Une fois cette organisation « exceptionnelle » actée, le CA revient sur des questions évoquées lors du précédent CA.

Notamment la détermination des valeurs fortes du nouveau CA qui influera sur son organisation et son action pendant ce mandat de 3 ans.

Cecile VAN PRAET propose la mise en place d'un mur de post-it numérique, qui permettra de travailler sur la question jusqu'au prochain CA.

L'ensemble du CA approuve cette idée.

5. La prochaine réunion du CA aura lieu le 6 mai à 17h. Le mur numérique de post-it sera alors analysé et les grandes valeurs du CA seront discutées et décidées. Cette réunion sera suivie d'un dîner qui réunira tous les membres du CA présent et leur permettra de mieux se connaître.

III) Le Congrès

1. A part les bénévoles et les membres du CA ayant des obligations sur le temps de midi, les repas lors du congrès ne seront pas pris en charge, notamment pour des raisons financières.

2. Les animations proposées par le groupe IDF au congrès cette année seront une exposition de photographies "Exils Dans la lumière" de François LEPAGE et une pièce de théâtre "Pouce, un oiseau passe" de Patrice LE SAEC, mis en scène par Joël JOUANNEAU.
3. Cette année, il n'y aura pas de stand IDF mais ces membres viendront en renfort sur le stand de l'association nationale.

IV) Présentation par la vice-présidente, Anne-Marie VAILLANT du contenu du dernier CN

Quelques éléments pour le futur proche :

- Le congrès 2020 aura lieu à Dunkerque et sera à priori sur la thématique des bibliothèques inclusives.
- Les deux prochains Mediathèmes seront : en 2019 : musique en bibliothèque, en 2020 : illettrisme et citoyenneté

V) Autres points

1. Vice-présidente de l'association professionnelle « Bib 92 » Nadeige BOUVARD informe le reste du CA que cette association ainsi que les associations professionnelles du 93 et du 94 ont prévus le 25 juin à la BPI une matinée sur la thématique « Lecture publique et Grand Paris » à l'attention notamment des élus, des DAC et DG de ces territoires

Nadeige demande au CA le soutien du groupe ABF Ile de France

Ce soutien est accepté à l'unanimité sous condition de participation d'un membre de la commission « bib en réseau »

2. En plus de l'ABF et de Bib 92, Nadeige fait également partie de l'AMSCTI qu'elle nous présente.

« L'Amcsti est le réseau national des professionnels des cultures scientifique, technique et industrielle (Csti). L'association anime, fédère et accompagne la diversité des structures oeuvrant au partage des savoirs et de la connaissance sur leurs territoires. Au travers de ses actions, elle met en partage et mutualise les savoir-faire de chacun. »

<https://www.amcsti.fr/fr/>

Une association dont il serait intéressant de se rapprocher tant certaines des thématiques abordées concernent aussi le monde des bibliothèques.

De plus certaines de ces actions se centrent aujourd'hui sur le livre,

« Pour créer des liens entre les bibliothèques et les acteurs de la médiation des sciences sur du long terme, et ainsi poursuivre les rencontres, il est proposé à ces derniers de co-élaborer des projets entre médiation des sciences et lecture publique. C'est pour penser l'évolution des pratiques, l'effacement des barrières thématiques que le comité de pilotage* souhaite poursuivre et accompagner la réalisation de ces projets.

La coopération entre les acteurs de la lecture publique et ceux de la culture scientifique et technique, s'appuiera sur une rencontre entre les acteurs clés des secteurs concernés dans chaque région partenaire, journée co-organisée par la structure régionale pour le livre et un acteur de la médiation scientifique, membre de l'Amcsti. Ces projets de coopération entre un acteur de la médiation des sciences et une bibliothèque devront démontrer à la fois

comment la mutualisation entre les acteurs permet leur réalisation, être dans une vraie co-construction et s'inscrire dans le temps ou avoir une forte capacité d'essaimage. Ils pourront également associer un troisième partenaire issu du champ social afin d'aller vers des publics non familiers des espaces culturels. Pour cela un appel à initiative est lancé pour les acteurs dont des rencontres se sont déroulées dans leur région. »

<https://www.amcsti.fr/fr/actions/science-et-livre/>

Ou sur la médiation avec la mise en place d'un MOOC sur le sujet.